PERIAL
OPPORTUNITÉS TERRITOIRES

DOSSIER DE SOUSCRIPTION

Bulletin de souscription pleine propriété et démembrement avec convention ou en viager à retourner à l'adresse :

PERIAL Asset Management

Service Clients

34 rue Guersant 75017 Paris

Le dossier doit être complet pour que la souscription soit prise en compte.

Vérifier la omplétude de votre dossier en quelques clics

Vous pouvez retrouver le contenu de ce dossier sur le site internet : www.perial.com

PERIAL
ASSET MANAGEMENT

34 rue Guersant 75017 PARIS - Tél : 01.56.43.11.99 - www.perial.com - email : infos@perial.com

PERIAL Opportunités Territoires : Société civile de placement immobilier à capital variable | **Siège Social :** 34 rue Guersant – 75017 Paris | Objet Social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif | 931 805 782 RCS Paris

Société de Gestion de Portefeuille : PERIAL Asset Management | 34 rue Guersant – 75017 Paris | 775 696 446 RCS Paris

SOMMAIRE

VOUS SOUSCRIVEZ EN PLEINE PROPRIÉTÉ
Bulletin de souscription pleine propriété **p.6**

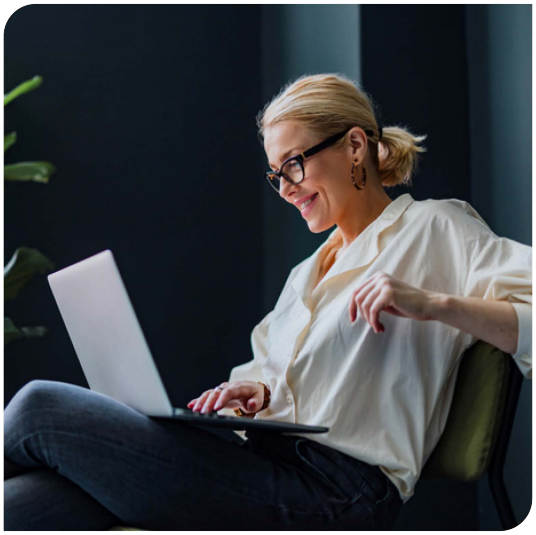

VOUS SOUSCRIVEZ EN DÉMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ (AVEC CONVENTION) OU EN VIAGER
Bulletin de souscription pour un démembrement avec convention ou en viager **p.14**

SOUSCRIRE À UNE SCPI PERIAL ASSET MANAGEMENT EN 3 ÉTAPES

1 Complétez la documentation suivante :

- Le dossier de souscription comprenant le bulletin de souscription ;
- Le(s) mandat(s) de prélèvement SEPA, le cas échéant. **Joindre le RIB du compte à prélever au nom du souscripteur** ;
- La fiche de connaissance client - personne physique pour un particulier ou personne morale pour une entreprise, une association, une fondation ou une congrégation. **En cas de souscription pour un mineur**, remplir une fiche de connaissance client personne physique au nom de l'enfant. La faire signer par les deux parents si l'administration légale est conjointe ou par l'un des deux parents si l'administration est unique. La fiche de connaissance client doit être également signée par l'enfant s'il est âgé de plus de 12 ans. **Dans le cas d'une souscription pour un incapable majeur,** remplir une fiche de connaissance client personne physique signée par le représentant légal et le souscripteur le cas échéant (curatelle). **En cas de souscription en démembrement,** une fiche de connaissance client pour le nu-propriétaire et une fiche de connaissance client pour l'usufruitier doivent être transmises à PERIAL Asset Management ;
- Le formulaire pour les personnes âgées de plus de 80 ans daté et signé à retrouver sur le site internet www.perial.com ;

2 Rassemblez la documentation nécessaire à la souscription en fonction de votre profi

PERIAL Asset Management se réserve le droit de demander tout autre document pour répondre aux règles édictées par le Code Monétaire et Financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorism

3 Envoyez le dossier complet accompagné du règlement

Le dossier et le règlement sont à envoyer à l'adresse de PERIAL Asset Management : 34 rue Guersant, 75017 Paris.

- En cas de virement, préciser le nom et le prénom du/des souscripteur(s) dans le libellé et **joindre un avis d'opéré e ectué sur le compte de la SCPI choisie ;**
- En cas de crédit, détailler les versements - au comptant et à crédit. La demande de prêt doit être adressée à l'organisme de crédit en même temps que le bulletin de souscription est transmis à PERIAL Asset Management. PERIAL Asset Management ne pourra l'enregistrer qu'après accord du prêt et du versement des sommes correspondantes. PERIAL Asset Management ne fait pas d'appel de fonds ;
- En cas de prélèvement, remplir le mandat de prélèvement SEPA disponible en annexe.

Avant de retourner votre dossier, merci de vous assurer de la complétude de celui-ci. Préciser le lieu, la date et faire signer toutes les personnes concernées (pour les personnes morales, préciser le nom et la qualité du signataire). **Conservez une version originale du bulletin de souscription.**

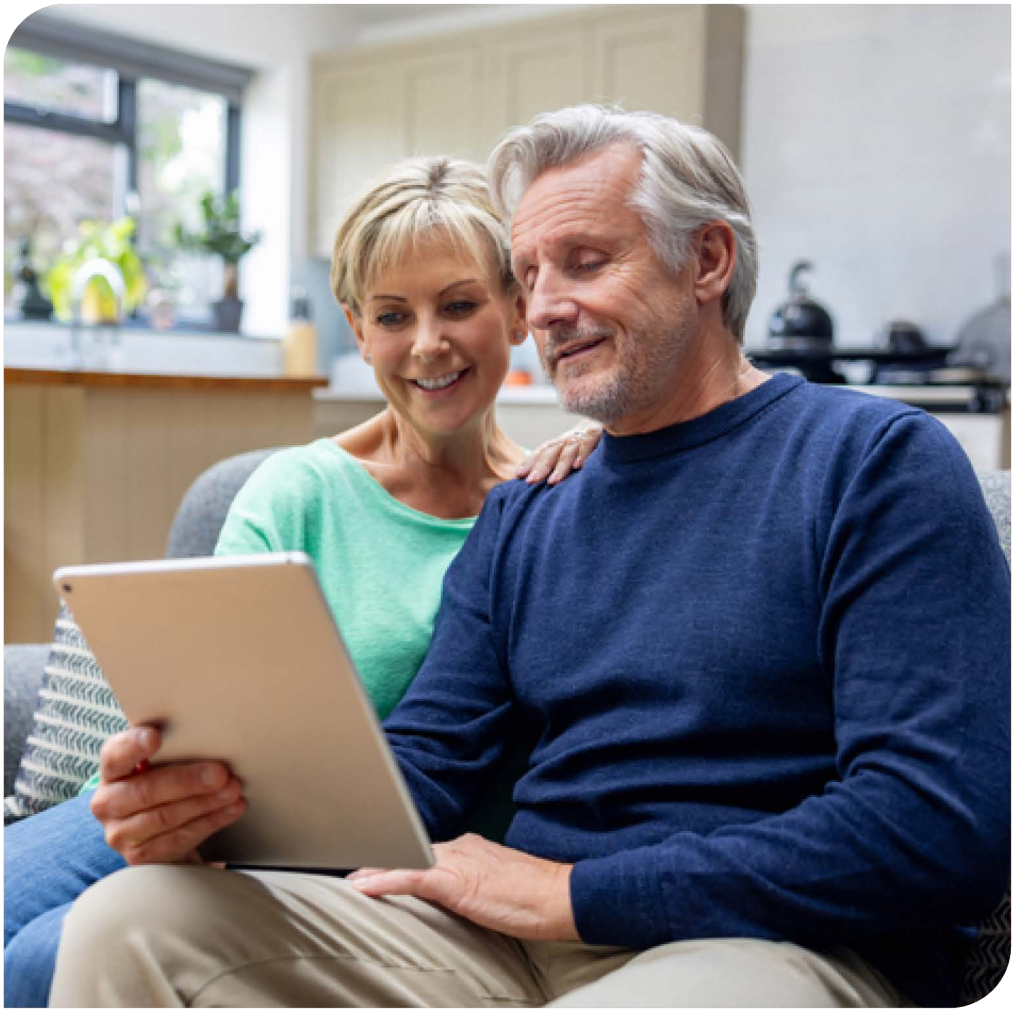

SOUSCRIPTION EN PLEINE PROPRIÉTÉ

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Pour assurer la complétude de votre dossier, merci de compléter toutes les informations

PERIAL OPPORTUNITÉS TERRITOIRES

Nom du Conseiller : _____

Visa : _____

N° Code : _____

ÉTAT CIVIL

✓ Souscripteur

Numéro d'associé (si déjà associé) : _____

◯ Monsieur ◯ Madame ◯ Indivision

Nom : _____

Nom de jeune fille: _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : _____ à _____

Dépt. : _____ Pays : _____

Nationalité : _____

◯ En activité ◯ Sans emploi ◯ Retraité

Dernière profession : _____

Secteur d'activité : _____

Nom et prénom du conjoint ou partenaire du PACS

_____

Né(e) le : _____ à _____

Dépt. : _____ Pays : _____

OU

◯ Société ◯ Autres

Forme Juridique : _____

Dénomination sociale : _____

_____

N° Siret : _____

Code NAF / APE : _____

Secteur d'activité : _____

Nom, prénom(s) et qualité du représentant légal :

_____

Date et lieu de naissance : _____

_____

☐ Je déclare que les pouvoirs qui me sont conférés me permettent de réaliser cette opération et que les statuts, dans leur rédaction actuelle, permettent d'investir en part de SCPI ou en instruments financiers

Situation matrimoniale

◯ Célibataire
◯ Marié(e)
◯ Pacsé(e)
◯ Veuf(ve)
◯ Divorcé(e)

Régime matrimonial

◯ Communauté réduite aux acquêts
◯ Séparation de biens (contrat)
◯ Communauté universelle (contrat)
◯ Participation aux acquêts
◯ Indivision

Régime fiscal

◯ IRPP(règle des revenus fonciers)
◯ IS (règle IS)
◯ BIC/BA (règle des revenus fonciers*)

Compte tenu des règles de l'article 155 du CGI et sauf indication contraire de votre part, l'IFU qui vous sera adressé par défaut sera un IFU « IRPP »

Résidence fiscale

◯ France et DOM
◯ COM
◯ UE
◯ Autre (précisez) : _____

Adresse _____ Code postal _____ Ville _____

Pays _____ Adresse fiscale (si différente de ci-dess) _____

Téléphone _____ E-mail _____

✓ Co-souscripteur

Numéro d'associé (si déjà associé) : _____

◯ Monsieur ◯ Madame ◯ Indivision

Nom : _____

Nom de jeune fille: _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : _____ à _____

Dépt. : _____ Pays : _____

Nationalité : _____

◯ En activité ◯ Sans emploi ◯ Retraité

Dernière profession : _____

Secteur d'activité : _____

Nom et prénom du conjoint ou partenaire du PACS

_____

Né(e) le : _____ à _____

Dépt. : _____ Pays : _____

OU

◯ Société ◯ Autres

Forme Juridique : _____

Dénomination sociale : _____

_____

N° Siret : _____

Code NAF / APE : _____

Secteur d'activité : _____

Nom, prénom(s) et qualité du représentant légal :

_____

Date et lieu de naissance : _____

_____

☐ Je déclare que les pouvoirs qui me sont conférés me permettent de réaliser cette opération et que les statuts, dans leur rédaction actuelle, permettent d'investir en part de SCPI ou en instruments financiers

Situation matrimoniale

◯ Célibataire
◯ Marié(e)
◯ Pacsé(e)
◯ Veuf(ve)
◯ Divorcé(e)

Régime matrimonial

◯ Communauté réduite aux acquêts
◯ Séparation de biens (contrat)
◯ Communcauté universelle (contrat)
◯ Participation aux acquêts
◯ Indivision

Régime fiscal

◯ IRPP(règle des revenus fonciers)
◯ IS (règle IS)
◯ BIC/BA (règle des revenus fonciers*)

Compte tenu des règles de l'article 155 du CGI et sauf indication contraire de votre part, l'IFU qui vous sera adressé par défaut sera un IFU « IRPP »

Résidence fiscale

◯ France et DOM
◯ COM
◯ UE
◯ Autre (précisez) : _____

Adresse _____ Code postal _____ Ville _____

Pays _____ Adresse fiscale (si différente de ci-dess) _____

Téléphone _____ E-mail _____

(*) La quote-part de résultat fiscal attachée à mes parts de SCPI, communiquée chaque année par PERIAL Asset Management, sera déterminée selon le régime fiscal des revenus fonciers, compte tenu des règles fiscales en vigueur. Si je souhaite obtenir cette information déterminée selon le régime fiscal BIC/BA, je m'engage à en faire la demande expresse à PERIAL Asset Management et reconnais que cette demande ne pourra, en aucun cas, engager la responsabilité de la SCPI ou de PERIAL Asset Management.

SOUSCRIPTION IMMÉDIATE

PERIAL OPPORTUNITÉS TERRITOIRES

Minimum à la première souscription : 10 parts

Je souhaite / nous souhaitons souscrire à _____ parts au prix unitaire de 50 € (prime d'émission incluse) de la société PERIAL Opportunités Territoires pour la somme globale de _____€

soit _____ euros (en toutes lettres).

Mode(s) de paiement

☐ **Par virement** €

(Joindre l'avis d'opéré) effectué sur le compte de PERIAL Opportunités Territoires

CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE
26-28 RUE NEUVE TOLBIAC CS91344 75633 Paris Cédex 13
BIC (Iso Bank Identification Code International
CEPAFRPP751
IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1751 5900 0008 0219 6476 594

☐ **Par prêt*** €

Nom et adresse de l'organisme de prêt :

☐ **Par prélèvement** €

Remplir impérativement un mandat de prélèvement SEPA disponible ci-après. En cas de multi paiement, l'option prélèvement n'est pas disponible.

* En cas de crédit, détailler les versements le cas échéant (au comptant et à crédit). La demande de prêt doit être adressée directement à l'organisme de crédit en même temps que le bulletin de souscription est transmis à PERIAL Asset Management qui ne pourra l'enregistrer qu'après accord du prêt et du versement des sommes correspondantes. Le souscripteur est invité à ne pas tenir compte exclusivement des revenus provenant de la SCPI, compte tenu de leur caractère aléatoire, pour faire face à ses obligations de remboursement. Par ailleurs en cas de défaillance au remboursement du prêt consenti, les parts de la SCPI pourraient devoir être vendues, pouvant entrainer une perte de capital. Enfin, en cas de vente des parts de la SCPI à un prix décoté, l'associé devra compenser la différence éventuelle existant entre le capital restant dû (en vue de rembourser le solde de prêt) et le montant issu de la vente de ses parts.

Souscription disponible pour toute personne ayant la qualité d'associé de PERIAL Opportunités Territoires ou souscrivant concommitamment au moins 10 parts de la SCPI

Fréquences

Je souhaite/ nous souhaitons souscrire (cocher la ou les fréquences) :

☐ Mensuellement (prélèvement le 15 chaque mois)

☐ Trimestriellement (prélèvement les 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre)

☐ Semestriellement (prélèvement les 15 juin et 15 décembre)

☐ Annuellement (prélèvement les 15 du mois d'adhésion)

à _____ parts au prix unitaire de 50 € (prime d'émission incluse) de la société PERIAL Opportunités Territoires pour la somme globale
de _____€ soit _____

Mode de paiement

☐ **Par prélèvement** | **€**

Remplir impérativement un mandat de prélèvement SEPA disponible en annexe.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

PERIAL
OPPORTUNITÉS
TERRITOIRES

En signant ce mandat de prélèvement SEPA, vous autorisez la SCPI PERIAL Opportunités Territoires à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à agir conformément aux instructions de la SCPI PERIAL Opportunités Territoires. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

VOS INFORMATIONS :

Nom et prénoms : _____

Adresse (numéro et nom de la rue) : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Pays : _____

Coordonnées du compte - joindre le RIB.

IBAN (International Bank Account Number)

_____

BIC (Bank Identifer Code)

_____

Domiciliation bancaire

_____

INFORMATIONS DU CRÉANCIER

SCPI PERIAL Opportunités Territoires
34 rue Guersant - 75 017 Paris France
ICS : FR81ZZZ89EFBC

AUTORISATION(S) POUR L'UTILISATION DE VOS INFORMATIONS BANCAIRES

☐ J'autorise PERIAL Asset Management à utiliser mon RIB pour le(s) prélèvement(s).

☐ J'autorise PERIAL Asset Management à utiliser mon RIB pour le versement des dividendes

DÉCLARATION D'ORIGINE DES FONDS

PERIAL
OPPORTUNITÉS
TERRITOIRES

Nature et origine des fonds

A remplir obligatoirement
-
Plusieurs choix possibles

Je, soussigné(e) _____

déclare que la somme de _____ **€ (montant de la souscription + somme du montant de l'épargne programmée sur l'année glissante) investie dans la SCPI gérée par PERIAL Asset Management provient de :**

- ☐ Réallocation de l'épargne (livrets, assurance vie, salaires sur compte etc.)
- ☐ Héritage
- ☐ Revenus professionnels (rémunération, primes, dividendes,...)
- ☐ Vente immobilière
- ☐ Crédit
- ☐ Donation
- ☐ Cession d'actifs professionnels (exploitation, parts de société, commerce,...)
- ☐ Autres, précisez _____

Domiciliation de la banque : _____

Justificatif d'origine des fonds

Si l'investissement s'inscrit dans l'une des situations suivantes (cochez les cases utiles), merci d'adresser obligatoirement un justificatif d'origine des fonds et de traçabilité récent :

☐ Pour tout investissement unitaire ou cumulé dont le montant est égal ou supérieur à 50 000 € sur une année glissante, quel que soit le mode de souscription

☐ Investissement d'une somme en provenance d'une personne tierce (y compris membre de la famille)

☐ Investissement par chèque tiré sur un tiers (chèque de banque, chèque notarié, etc.)

☐ Vous êtes une « Personne Politiquement Exposée* »

☐ Investissement d'une somme en provenance de l'étranger

La Société de Gestion peut, à tout moment, demander toutes pièces supplémentaires permettant la justification de l'orig ne des fonds.

JUSTIFICATIFS À FOURNIR SI VOUS AVEZ COCHÉ UNE DES CASES CI-DESSUS

Retrouvez les pièces attendues dans le guide de souscription

*Les personnes qui exercent, ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an, des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives pour le compte de la France, d'un État étranger ou d'une organisation internationale, ainsi que leurs proches.

Le prix de souscription de 50 € comporte le prix d'émission de 30 € en montant nominal + 20 € de prime d'émission, elle-même incluant la commission de souscription de 11 % HT (13,2 % TTC selon TVA en vigueur), soit 6,6 € TTC, éventuellement supportée, en tout ou partie, par la Société de Gestion.

Je déclare/Nous déclarons avoir reçu une copie du présent bulletin de souscription, et pris connaissance du dossier de souscription composé de la note d'information et de ses annexes, des statuts, du document d'information clé, d'une plaquette commerciale, du dernier bulletin d'information périodique, du rapport annuel de la SCPI et enfin, des conditions d'acquisition des parts

Je certifie/Nous certifion que les informations fournies sont à jour, exactes et complètes afin que l'on puisse me fournir un cons il adéquat. En cas d'évolution de ma situation, tout changement devra être adressé à la Société de Gestion, directement ou par l'intermédiaire de mon contact habituel.

Je déclare/Nous déclarons, dans le cadre de l'application de la directive européenne « Marchés d'Instruments Financiers II (MIF II) », être informé(e)(s) de mon (notre) classement dans la catégorie « non professionnel », des règles de fonctionnement d'une SCPI et des risques afférents à ce placemen .

Conformément à la réglementation, vous avez la possibilité de demander par écrit un changement de classification en apportant les éléments d'inf rmation nécessaires. (Procédure en Annexe II.II.2 de la Directive 2014/65/UE).

Je déclare/Nous déclarons être informé(e)(s) que la Société ne garantit pas la revente des parts ni le remboursement des sommes investies et de disposer d'un délai de réflexion de 48 heures, défini à l'article .341-16 IV du Code Monétaire et Financier.

Je déclare/Nous déclarons avoir pris connaissance des conditions générales de souscription.

☐ Je souhaite recevoir la documentation réglementaire de la SCPI par voie électronique.

☐ Je souhaite recevoir ma convocation aux Assemblées Générales par voie électronique

☐ Je souhaite recevoir l'actualité de ma SCPI et des informations commerciales

Je déclare que les parts de SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice d'une "US perso " (telle que cette expression est définie dans la règlementation américaine et reprise dans la note d'information) et que je ne transfèrerai pas les parts de SCPI sur le territoire des États-Unis ou au bénéfice d'une "US perso ". J'ai bien compris que les parts ne peuvent pas être souscrites au bénéfice d'une «US PERSON». La législation fiscale américaine considère comme une « US person » : tout citoyen des États-Unis (notamment, une personne née aux États-Unis qui réside en France ou dans un autre pays et qui n'a pas renoncé à sa citoyenneté américaine) ; tout résident légal des États-Unis (notamment un titulaire de la carte verte américaine) ; toute personne résidant de façon permanente aux Etats-Unis ou y ayant passé une période suffisamment longue au ours des trois dernières années (Substantial Presence Test) ; une société ayant des bénéficiaires e ectifs américains détenant plus de 25% des parts et généralement toute personne présentant des indices d'américanité définis par ATCA et n'ayant pas fourni la documentation permettant d'établir son statut de non US PERSON.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL.

Les informations recueillies dans le cadre de cette souscription sont strictement confidentielles et nécessaires au traitement de votre dossier par PERIAL ASSET MANAGEMENT ainsi que pour l'exécution des dispositions légales et réglementaires en matière d'abus et de fraude, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de lutte contre l'évasion fiscale. À ce titre, l'ensemble de ces informations ainsi recueillies est obligatoire dans le cadre de toute souscription de SCPI gérées par PERIAL ASSET MANAGEMENT. Le groupe PERIAL est le responsable du traitement des données personnelles auquel il procède conformément aux dispositions de la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 20 Juin 2018 (LIL 3) et du Règlement général sur la protection des données du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 n°2016/679 (le Règlement RGPD). Sont seuls destinataires de tout ou partie des données personnelles, les services ou membres habilités du groupe PERIAL, les autorités légales, administratives ou réglementaires qui sont en droit, au regard de leur statut, de les recevoir, les prestataires du groupe PERIAL qui interviennent en leur qualité de sous-traitant (en ce inclus notamment les sociétés partenaires en vue de la présentation de nos produits et du conseil en investissement). Je reconnais / Nous déclarons (i) avoir été informé(e)(s) de mes/nos droits d'obtenir à tout moment communication et de disposer d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité sur les informations me/nous concernant, en adressant à : rgpd@perial.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : PERIAL ASSET MANAGEMENT, 34, rue Guersant, 75017, Paris à l'attention du délégué à la protection des données (DPO).La gestion de vos données personnelles et de vos droits sont amplement détaillées dans les mentions légales de PERIAL et notre politique de protection des données à caractère personnel disponibles sur https://www.perial.com/mentions-legales. En cas de contestation, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

SIGNATURE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION

MERCI DE CONSERVER UN BULLETIN DE SOUSCRIPTION ORIGINAL

EN CAS DE CO-SOUSCRIPTION, LE BULLETIN DOIT COMPORTER LA SIGNATURE DE CHAQUE SOUSCRIPTEUR

Pour les personnes morales, préciser le nom et la qualité du signataire.

Fait à _____

Le _____

Signatures du souscripteur et du co-souscripteur :

LES DIFFÉRENTES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES

J+ 15 suivant l'enregistrement de votre dossier complet de souscription :

1. Un accusé de réception de votre souscription par mail (montant investi, nombre de parts, date d'entrée en jouissance)
2. Un email contenant un lien afin d'accéder à votre espace privé et récupérer votre certificat de part(s)

Chaque mois :

Un avis de virement des dividendes

Chaque trimestre :

Un bulletin périodique d'information PERIAL Opportunités Territoires

Avril :

Une déclaration récapitulative des revenus ainsi qu'une notice d'aide à la déclaration

Au plus tard 15 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale annuelle :

1. Une convocation à l'assemblée générale
2. Un ordre du jour et le projet de texte des résolutions
3. Un bulletin de vote par correspondance
4. Le rapport annuel PERIAL Opportunités Territoires

Événements exceptionnels :

Nous pouvons être amenés à vous communiquer d'autres documents.

Acte de gestion administrative :

Vous recevrez un accusé de réception pour tout acte de gestion (nouvelle adresse, nouveau RIB, retrait, …)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :

Le prix d'émission d'une part est composé du nominal : 30 € et de la prime d'émission : 20 €, elle-même incluant la commission de souscription de 11% HT 13,2% TTC selon TVA en vigueur) soit 6,6 € TTC . Le prix total est égal à 50 € selon les conditions en vigueur au 01/09/2024. Le minimum de parts lors de la première souscription est de 10 parts. La date d'entrée en jouissance est le 1er jour du 5ème mois suivant la date d'enregistrement de la souscription.

DOSSIER DE SOUSCRIPTION :

Le dossier de souscription remis à chaque souscripteur comporte le bulletin de souscription dont une copie est à conserver par le souscripteur ; la Note d'Information visée par l'AMF ; les Statuts de la Société ; le Document d'information clé ; le dernier bulletin périodique d'information et le Rapport Annuel du dernier exercice social.

RESPONSABILITÉ DES ASSOCIÉS :

La responsabilité des associés ne peut être mise en cause que si la société civile a été préalablement et vainement poursuivie. Compte tenu des dispositions des articles L214-89 et L341-10 du Code Monétaire et Financier et conformément à l'article 12 des statuts, la responsabilité des associés est limitée au montant de leur part en capital.

FISCALITÉ DES PRODUITS DE TRÉSORERIE ET PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES :

Depuis le 1er janvier 2018, les revenus de « placement à revenu fi e » provenant des placements issus de la trésorerie de la Société sont désormais soumis à une imposition forfaitaire unique de 30 % qui se décompose de la manière suivante : un prélèvement forfaitaire unique (PFU) d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 %, les prélèvements sociaux (PS) au taux global de 17,2 %. Ce prélèvement est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré et est restituable, le cas échéant, en cas d'excédent de versement. Le prélèvement est appliqué pour l'année et s'étend à toute souscription nouvelle d'un associé, il se poursuit d'année en année sauf dénonciation selon les modalités précitées. Par dérogation, les associés dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédant le versement des produits de placements à revenu fi e est inférieur à 25 000 € pour une personne seule ou à 50 000 € pour un couple, peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement en produisant, à cet effe , une attestation sur l'honneur précisant que leur revenu fiscal de référence est inférieur au seuil fi é ci-dessus selon leur situation familiale. Par dérogation, les associés dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédant le versement des produits de placements à revenus distibués est inférieur à 50 000 € pour une personne seule ou à 75 000 € pour un couple, peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement en produisant, à cet effe , une attestation sur l'honneur précisant que leur revenu fiscal de référence est inférieur au seuil fi é ci-dessus selon leur situation familiale. Cette attestation doit être adressée à la société de gestion avant le 30 novembre de chaque année pour une application à compter du 1er janvier de l'année suivante. Pour les personnes physiques non résidentes, ainsi que pour les personnes morales non assujetties à l'IRPP, aucun prélèvement n'est appliqué. Un prélèvement libératoire de 75 % est obligatoirement appliqué sur les produits de placement à revenu fi e versés dans un ETNC (quels que soient la qualité du bénéficiaire desdits produits, et le lieu de son domic le fiscal ou de son siège social)

ACCUSÉ DE RÉCEPTION :

À J+15 de la souscription, la Société de Gestion en accuse réception en précisant les données enregistrées, de façon à permettre au souscripteur d'apporter toutes rectifications ou corrections qu'il jugerait util .

RETRAITS DES PARTS :

L'associé qui souhaite vendre tout ou partie de ses parts peut soit : les vendre de gré à gré (pour ce faire, il doit trouver lui-même une contrepartie pour acquérir ses parts; cette cession de gré à gré est faite sans intervention de la Société de Gestion), en demander le remboursement (pour ce faire, il doit émettre une demande de retrait par accusé de réception à adresser à la Société de Gestion). Pour plus d'informations, se référer à la note d'information de la SCPI.

PERIAL Asset Management est susceptible de refuser la contrepartie si le potentiel acquéreur ne remplit pas les conditions de souscriptions telles qu'elle figurent dans la documentation réglementaire de la SCPI.

Le retrait de parts démembrées antérieurement au terme ne peut intervenir que dans l'hypothèse où chacune des parties sollicite conjointement le retrait, la demande de retrait par l'une seule des deux parties étant irrecevable.

FACTEURS DE RISQUES :

Les principaux risques auxquels s'exposent les investisseurs en souscrivant des parts de SCPI sont les suivants :

- Risque immobilier : une baisse de la valeur des actifs immobiliers est susceptible d'entrainer une baisse de la valeur des parts sociales.
- Risque lié à la gestion discrétionnaire : résultant de la sélection par les gérants d'investissements moins performants.
- Risque de perte en capital : lié à l'absence de garantie de remboursement du capital initialement investi. En cas de nécessité de trouver du capital pour rembourser les retraits qui ne seraient pas compensés par des souscriptions, le montant de ce capital dépendra de l'évolution des marchés immobiliers ainsi que du niveau des souscriptions.
- Risque de durabilité : Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont susceptibles d'impacter la performance des actifs immobiliers et donc le rendement de la SPPPICAV.
- Risque de liquidité : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'actif de la Société est très majoritairement investi en actifs immobiliers.
- La liquidité et la valeur du placement en parts de la Société sont donc corrélées à la nature des investissements immobiliers de la Société.
- Risque d'endettement : il est rappelé que la Société peut recourir à l'endettement pour financer ses investissements à hauteur de 30% maximum de la valeur d'expertise. Le remboursement du capital, en cas de liquidation, sera ainsi subordonné au remboursement préalable des emprunts. La SCPI comporte également un risque lié au refinancement de ses actifs à l'échéance des prêts

CONDITIONS SPÉCIFIQUES À LA SOUSCRIPTION PROGRAMMÉE

DURÉE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION PROGRAMMÉE :

Le bulletin de souscription programmée est valable pour une durée illimitée. Il est révocable sur simple demande du souscripteur dans un délai de 15 jours avant le prélèvement au plus tard et sans frais directement dans son espace privé sur perial.com ou par envoi d'un courrier recommandé à PERIAL Asset Management. La révocation du bulletin de souscription programmée emporte révocation du mandat de prélèvement SEPA.

SOUSCRIPTION PROGRAMMÉE :

La souscription programmée n'est pas disponible en démembrement de propriété. Ces souscriptions programmées, selon la fréquence choisie par le souscripteur, s'effectuent par prélèvement sur le compte bancaire du souscripteur sous réserve de la transmission préalable à la société de gestion PERIAL Asset Management du présent bulletin de souscription accompagné d'un justificatif de domiciliation bancaire et d'un mandat de prélèvement SEPA complété et signé. Ce bulletin de souscription vaudra pour chaque échéance de souscription programmée. Le bulletin de souscription programmée complet devra être envoyé au plus tard avant le 15 du mois pour un débit du compte du souscripteur au plus tard dans un délai de 2 mois après l'enregistrement du dossier complet et conforme. Ce bulletin de souscription programmée pourra être modifié (nombre de parts et fréquence), suspendu ou annulé, pour une durée déterminée inférieure à 36 mois sur demande du souscripteur sur son espace privé sur perial.com. La prise en compte de ces demandes se fera dans un délai de deux mois à partir de l'envoi de la demande.

MONTANT MINIMUM DE LA SOUSCRIPTION PROGRAMMÉE :

Le versement minimum pour un bulletin de souscription programmée est égal au prix de souscription d'une part de la SCPI PERIAL Opportunités Territoires, soit 50 € (prix en vigueur au 01/09/2024).

CONDITIONS DE VALIDITÉ DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION PROGRAMMÉE :

Le bulletin de souscription programmée n'est valable que pour les souscripteurs déjà associés de la SCPI PERIAL Opportunités Territoires. Les souscripteurs non associés ont néanmoins la possibilité de souscrire en programmé s'ils souscrivent en même temps à une souscription immédiate pour un nombre minimum de parts tel qu'indiqué dans la note d'information. **Une fois signé, le bulletin de souscription programmé est valable pour un prix de part unitaire de 50 €. Si le prix de part vient à changer, vous serez consulté sur votre volonté de maintenir ou résilier le bulletin de souscription programmée. En cas d'absence de réponse, le bulletin de souscription programmée sera maintenu avec le nouveau prix de part.** Le bulletin de souscription programmée sera résilié de plein droit pour les raisons suivantes : décès, divorce (si co-souscription ou si les parts font partie d'une masse commune), annulation du mandat SEPA, 2 impayés successifs, associé devenant une «US person» au sens de la réglementation FATCA, documents d'entrée en relation non mis à jour et changement du profil d'investissement du client constaté à l'occasion de la mise à jour des documents d'entrée en relation. La société de gestion PERIAL Asset Management pourra alors contacter le souscripteur pour lui proposer la signature d'un nouveau bulletin de souscription programmée selon les nouvelles conditions de soucription en fonction des cas de résiliation susvisés. La résiliation du bulletin de souscription programmée emportera la résiliation du mandat de prélèvement SEPA.

SOUSCRIPTIONS LIÉES AU MANDAT DE LA SOUSCRIPTION PROGRAMMÉE :

Chaque prélèvement se traduit par une souscription de part(s) de PERIAL Opportunités Territoires au nom du souscripteur selon les conditions du bulletin de souscription programmée au jour du prélèvement. Les nouvelles parts sont créées au plus tard le dernier jour du mois au cours duquel le prélèvement a eu lieu.

Le souscripteur recevra à la date d'anniversaire un échéancier annuel lui rappelant les dates de prélèvement sur les 12 prochains mois.

IMPAYÉS :

Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, le prélèvement ne peut être effectué pour tout ou partie, à l'une quelconque des échéances prévues, la SCPI PERIAL Opportunités Territoires ne procédera pas à la création de parts correspondant au bulletin de souscription programmée qui sera alors qualifié d'« impayé ». Tout impayé entraînera l'annulation de l'échéance correspondante. En cas de 2 impayés successifs, le bulletin de souscription programmée sera résilié. S'il souhaite mettre en place à nouveau la souscription programmée, le souscripteur devra alors adresser un nouveau bulletin de souscription programmée complet, avec le cas échéant un nouveau justificatif de domiciliation bancair .

TRAITEMENT PAR DÉFAUT :

En cas d'erreur ou d'omission sur le bulletin de souscription programmée, la société de gestion PERIAL Asset Management informe le souscripteur. L'investissement est alors suspendu jusqu'à réception des nouvelles instructions ou compléments nécessaires de la part du souscripteur.

SOUSCRIPTION EN DÉMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Pour assurer la complétude de votre dossier, merci de compléter toutes les informations

PERIAL OPPORTUNITÉS TERRITOIRES

Nom du Conseiller : _____

Visa : _____

N° Code : _____

ÉTAT CIVIL

✓ Nu-propriétaire

Numéro d'associé (si déjà associé) : _____

◯ Monsieur ◯ Madame ◯ Indivision

Nom : _____

Nom de jeune fille: _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : _____ à _____

Dépt. : _____ Pays : _____

Nationalité : _____

☐ En activité ☐ Sans emploi ☐ Retraité

Dernière profession : _____

Secteur d'activité : _____

Nom et prénom du conjoint ou partenaire du PACS

_____

Né(e) le : _____ à _____

Dépt. : _____ Pays : _____

OU

◯ Société ◯ Autres

Forme Juridique : _____

Dénomination sociale : _____

_____

N° Siret : _____

Code NAF / APE : _____

Secteur d'activité : _____

Nom, prénom(s) et qualité du représentant légal :

_____

Date et lieu de naissance : _____

_____

☐ Je déclare que les pouvoirs qui me sont conférés me permettent de réaliser cette opération et que les statuts, dans leur rédaction actuelle, permettent d'investir en part de SCPI ou en instruments financiers

Situation matrimoniale

◯ Célibataire
◯ Marié(e)
◯ Pacsé(e)
◯ Veuf(ve)
◯ Divorcé(e)

Régime matrimonial

◯ Communauté réduite aux acquêts
◯ Séparation de biens (contrat)
◯ Communauté universelle (contrat)
◯ Participation aux acquêts
◯ Indivision

Régime fisca

◯ IRPP(règle des revenus fonciers)
◯ IS (règle IS)
◯ BIC/BA (règle des revenus fonciers*)

Compte tenu des règles de l'article 155 du CGI et sauf indication contraire de votre part, l'IFU qui vous sera adressé par défaut sera un IFU « IRPP »

Résidence fiscal

◯ France et DOM
◯ COM
◯ UE
◯ Autre (précisez) :

_____

Adresse _____ Code postal _____ Ville _____

Pays _____ Adresse fiscale (si différente de ci-dess) _____

Téléphone _____ E-mail _____

✓ Co nu-propriétaire

Numéro d'associé (si déjà associé) : _____

◯ Monsieur ◯ Madame ◯ Indivision

Nom : _____

Nom de jeune fille: _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : _____ à _____

Dépt. : _____ Pays : _____

Nationalité : _____

◯ En activité ◯ Sans emploi ◯ Retraité

Dernière profession : _____

Secteur d'activité : _____

Nom et prénom du conjoint ou partenaire du PACS

_____

Né(e) le : _____ à _____

Dépt. : _____ Pays : _____

OU

◯ Société ◯ Autres

Forme Juridique : _____

Dénomination sociale : _____

_____

N° Siret : _____

Code NAF / APE : _____

Secteur d'activité : _____

Nom, prénom(s) et qualité du représentant légal :

_____

Date et lieu de naissance : _____

_____

☐ Je déclare que les pouvoirs qui me sont conférés me permettent de réaliser cette opération et que les statuts, dans leur rédaction actuelle, permettent d'investir en part de SCPI ou en instruments financiers

Situation matrimoniale

◯ Célibataire
◯ Marié(e)
◯ Pacsé(e)
◯ Veuf(ve)
◯ Divorcé(e)

Régime matrimonial

◯ Communauté réduite aux acquêts
◯ Séparation de biens (contrat)
◯ Communauté universelle (contrat)
◯ Participation aux acquêts
◯ Indivision

Régime fisca

◯ IRPP(règle des revenus fonciers)
◯ IS (règle IS)
◯ BIC/BA (règle des revenus fonciers*)

Compte tenu des règles de l'article 155 du CGI et sauf indication contraire de votre part, l'IFU qui vous sera adressé par défaut sera un IFU « IRPP »

Résidence fiscal

◯ France et DOM
◯ COM
◯ UE
◯ Autre (précisez) :

_____

Adresse _____ Code postal _____ Ville _____

Pays _____ Adresse fiscale (si différente de ci-dess) _____

Téléphone _____ E-mail _____

(*) La quote-part de résultat fiscal attachée à mes parts de SCPI, communiquée chaque année par PERIAL Asset Management, sera déterminée selon le régime fiscal des revenus fonciers, compte tenu des règles fiscales en vigueur. Si je souhaite obtenir cette information déterminée selon le régime fiscal BIC/BA, je m'engage à en faire la demande expresse à PERIAL Asset Management et reconnais que cette demande ne pourra, en aucun cas, engager la responsabilité de la SCPI ou de PERIAL Asset Management.

✓ Usufruitier

Numéro d'associé (si déjà associé) : _____

◯ Monsieur ◯ Madame ◯ Indivision

Nom : _____

Nom de jeune fille: _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : _____ à _____

Dépt. : _____ Pays : _____

Nationalité : _____

◯ En activité ◯ Sans emploi ◯ Retraité

Dernière profession : _____

Secteur d'activité : _____

Nom et prénom du conjoint ou partenaire du PACS

_____

Né(e) le : _____ à _____

Dépt. : _____ Pays : _____

OU

◯ Société ◯ Autres

Forme Juridique : _____

Dénomination sociale : _____

_____

N° Siret : _____

Code NAF / APE : _____

Secteur d'activité : _____

Nom, prénom(s) et qualité du représentant légal :

_____

Date et lieu de naissance : _____

_____

☐ Je déclare que les pouvoirs qui me sont conférés me permettent de réaliser cette opération et que les statuts, dans leur rédaction actuelle, permettent d'investir en part de SCPI ou en instruments financiers

Situation matrimoniale
- ◯ Célibataire
- ◯ Marié(e)
- ◯ Pacsé(e)
- ◯ Veuf(ve)
- ◯ Divorcé(e)

Régime matrimonial
- ◯ Communauté réduite aux acquêts
- ◯ Séparation de biens (contrat)
- ◯ Communauté universelle (contrat)
- ◯ Participation aux acquêts
- ◯ Indivision

Régime fisca
- ◯ IRPP(règle des revenus fonciers)
- ◯ IS (règle IS)
- ◯ BIC/BA (règle des revenus fonciers*)

Compte tenu des règles de l'article 155 du CGI et sauf indication contraire de votre part, l'IFU qui vous sera adressé par défaut sera un IFU « IRPP »

Résidence fiscal
- ◯ France et DOM
- ◯ COM
- ◯ UE
- ◯ Autre (précisez) : _____

Adresse _____ Code postal _____ Ville _____

Pays _____ Adresse fiscale (si différente de ci-dess) _____

Téléphone _____ E-mail _____

✓ Co usufruitier

Numéro d'associé (si déjà associé) : _____

◯ Monsieur ◯ Madame ◯ Indivision

Nom : _____

Nom de jeune fille: _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : _____ à _____

Dépt. : _____ Pays : _____

Nationalité : _____

◯ En activité ◯ Sans emploi ◯ Retraité

Dernière profession : _____

Secteur d'activité : _____

Nom et prénom du conjoint ou partenaire du PACS

_____

Né(e) le : _____ à _____

Dépt. : _____ Pays : _____

OU

◯ Société ◯ Autres

Forme Juridique : _____

Dénomination sociale : _____

_____

N° Siret : _____

Code NAF / APE : _____

Secteur d'activité : _____

Nom, prénom(s) et qualité du représentant légal :

_____

Date et lieu de naissance : _____

_____

☐ Je déclare que les pouvoirs qui me sont conférés me permettent de réaliser cette opération et que les statuts, dans leur rédaction actuelle, permettent d'investir en part de SCPI ou en instruments financiers

Réversion d'usufruit
◯ Oui ◯ Non

Situation matrimoniale
- ◯ Célibataire
- ◯ Marié(e)
- ◯ Pacsé(e)
- ◯ Veuf(ve)
- ◯ Divorcé(e)

Régime matrimonial
- ◯ Communauté réduite aux acquêts
- ◯ Séparation de biens (contrat)
- ◯ Communauté universelle (contrat)
- ◯ Participation aux acquêts
- ◯ Indivision

Régime fisca
- ◯ IRPP(règle des revenus fonciers)
- ◯ IS (règle IS)
- ◯ BIC/BA (règle des revenus fonciers*)

Compte tenu des règles de l'article 155 du CGI et sauf indication contraire de votre part, l'IFU qui vous sera adressé par défaut sera un IFU « IRPP »

Résidence fiscal
- ◯ France et DOM
- ◯ COM
- ◯ UE
- ◯ Autre (précisez) : _____

Adresse _____ Code postal _____ Ville _____

Pays _____ Adresse fiscale (si différente de ci-dess) _____

Téléphone _____ E-mail _____

(*) La quote-part de résultat fiscal attachée à mes parts de SCPI, communiquée chaque année par PERIAL Asset Management, sera déterminée selon le régime fiscal des revenus fonciers, compte tenu des règles fiscales en vigueur. Si je souhaite obtenir cette information déterminée selon le régime fiscal BIC/BA, je m'engage à en faire la demande expresse à PERIAL Asset Management et reconnais que cette demande ne pourra, en aucun cas, engager la responsabilité de la SCPI ou de PERIAL Asset Management.

Minimum à la première souscription : 10 parts

Je souhaite / nous souhaitons souscrire à _____ part(s) au prix unitaire de 50 € (prime d'émission incluse) de la société PERIAL Opportunités Territoires pour la somme globale de _____€

soit _____ euros (en toutes lettres).

Mode(s) de paiement

NUE PROPRIETAIRE

☐ **Par virement** €

(Joindre l'avis d'opéré) effectué sur le compte de PERIAL Opportunités Territoires

CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE
26-28 RUE NEUVE TOLBIAC CS91344 75633 Paris Cédex 13
BIC (Iso Bank Identification Code International
CEPAFRPP751
IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1751 5900 0008 0219 6476 594

☐ **Par prêt*** €

Nom et adresse de l'organisme de prêt :

USUFRUITIER

☐ **Par virement** €

(Joindre l'avis d'opéré) effectué sur le compte de PERIAL Opportunités Territoires

CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE
26-28 RUE NEUVE TOLBIAC CS91344 75633 Paris Cédex 13
BIC (Iso Bank Identification Code International
CEPAFRPP751
IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1751 5900 0008 0219 6476 594

☐ **Par prêt*** €

Nom et adresse de l'organisme de prêt :

* En cas de crédit, détailler les versements le cas échéant (au comptant et à crédit). La demande de prêt doit être adressée directement à l'organisme de crédit en même temps que le bulletin de souscription est transmis à PERIAL Asset Management qui ne pourra l'enregistrer qu'après accord du prêt et du versement des sommes correspondantes. Le souscripteur est invité à ne pas tenir compte exclusivement des revenus provenant de la SCPI, compte tenu de leur caractère aléatoire, pour faire face à ses obligations de remboursement. Par ailleurs en cas de défaillance au remboursement du prêt consenti, les parts de la SCPI pourraient devoir être vendues, pouvant entrainer une perte de capital. Enfin, en cas de vente des parts de la SCPI à un prix décoté, l'associé devra compenser la différence éventuelle existant entre le capital restant dû (en vue de rembourser le solde de prêt) et le montant issu de la vente de ses parts.

Dans le cas d'une souscription en démembrement de propriété, une fiche de connaissance client pour le nu-propriétaire et une autre fiche de connaissance client pour l'usufruitier doivent être remplies et envoyées à PERIAL Asset Management.

DÉCLARATION D'ORIGINE DES FONDS

Nu-propriétaire

PERIAL OPPORTUNITÉS TERRITOIRES

Nature et origine des capitaux investis

A remplir obligatoirement

-

Plusieurs choix possibles

Je, soussigné(e) _____

déclare que la somme de _____ **€ (montant de la souscription + somme du montant de l'épargne programmée sur l'année glissante) investie dans la SCPI gérée par PERIAL Asset Management provient de :**

- ☐ Réallocation de l'épargne (livrets, assurance vie, salaires sur compte etc.)
- ☐ Héritage
- ☐ Revenus professionnels (rémunération, primes, dividendes,...)
- ☐ Vente immobilière
- ☐ Crédit
- ☐ Donation
- ☐ Cession d'actifs professionnels (exploitation, parts de société, commerce,...)
- ☐ Autres, précisez _____

Domiciliation de la banque : _____

Justificatif d'origine des fonds

Si l'investissement s'inscrit dans l'une des situations suivantes (cochez les cases utiles), merci d'adresser obligatoirement un justificatif d'origine des fonds et de traçabilité récent :

- ☐ Pour tout investissement unitaire ou cumulé dont le montant est égal ou supérieur à 50 000 € sur une année glissante, quel que soit le mode de souscription
- ☐ Investissement d'une somme en provenance d'une personne tierce (y compris membre de la famille)
- ☐ Investissement par chèque tiré sur un tiers (chèque de banque, chèque notarié, etc.)
- ☐ Vous êtes une « Personne Politiquement Exposée* »
- ☐ Investissement d'une somme en provenance de l'étranger

La Société de Gestion peut, à tout moment, demander toutes pièces supplémentaires permettant la justification de l'orig ne des fonds.

JUSTIFICATIFS À FOURNIR SI VOUS AVEZ COCHÉ UNE DES CASES CI-DESSUS

Retrouvez toutes les pièces susceptibles d'apporter des éléments clairs d'analyse LCB/FT dans le guide de souscription en annexe 1

*Les personnes qui exercent, ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an, des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives pour le compte de la France, d'un État étranger ou d'une organisation internationale, ainsi que leurs proches.

DÉCLARATION D'ORIGINE DES FONDS

Usufruitier

PERIAL OPPORTUNITÉS TERRITOIRES

Nature et origine des capitaux investis

A remplir obligatoirement

-

Plusieurs choix possibles

Je, soussigné(e) _____

déclare que la somme de _____ **€ (montant de la souscription + somme du montant de l'épargne programmée sur l'année glissante) investie dans la SCPI gérée par PERIAL Asset Management provient de :**

- ☐ Réallocation de l'épargne (livrets, assurance vie, salaires sur compte etc.)
- ☐ Héritage
- ☐ Revenus professionnels (rémunération, primes, dividendes,...)
- ☐ Vente immobilière
- ☐ Crédit
- ☐ Donation
- ☐ Cession d'actifs professionnels (exploitation, parts de société, commerce,...)
- ☐ Autres, précisez _____

Domiciliation de la banque : _____

Justificatif d'origine des fonds

Si l'investissement s'inscrit dans l'une des situations suivantes (cochez les cases utiles), merci d'adresser obligatoirement un justificatif d'origine des fonds et de traçabilité récent :

- ☐ Pour tout investissement unitaire ou cumulé dont le montant est égal ou supérieur à 50 000 € sur une année glissante, quel que soit le mode de souscription
- ☐ Investissement d'une somme en provenance d'une personne tierce (y compris membre de la famille)
- ☐ Investissement par chèque tiré sur un tiers (chèque de banque, chèque notarié, etc.)
- ☐ Vous êtes une « Personne Politiquement Exposée* »
- ☐ Investissement d'une somme en provenance de l'étranger

La Société de Gestion peut, à tout moment, demander toutes pièces supplémentaires permettant la justification de l'orig ne des fonds.

JUSTIFICATIFS À FOURNIR SI VOUS AVEZ COCHÉ UNE DES CASES CI-DESSUS

Retrouvez toutes les pièces susceptibles d'apporter des éléments clairs d'analyse LCB/FT dans le guide de souscription en annexe 1

*Les personnes qui exercent, ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an, des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives pour le compte de la France, d'un État étranger ou d'une organisation internationale, ainsi que leurs proches.

INFORMATIONS ET DÉCLARATIONS

Le prix de souscription de 50 € comporte le prix d'émission de 30 € en montant nominal + 20 € de prime d'émission, elle-même incluant la commission de souscription de 11 % HT (13,2 % TTC selon TVA en vigueur), soit 6,6 € TTC, éventuellement supportée, en tout ou partie, par la Société de Gestion.

Je déclare/Nous déclarons avoir reçu une copie du présent bulletin de souscription, et pris connaissance du dossier de souscription composé de la note d'information et de ses annexes, des statuts, du document d'information clé, d'une plaquette commerciale, du dernier bulletin d'information périodique, du rapport annuel de la SCPI et enfin, des conditions d'acquisition des parts

Je certifie/Nous certifion que les informations fournies sont à jour, exactes et complètes afin que l'on puisse me fournir un cons il adéquat. En cas d'évolution de ma situation, tout changement devra être adressé à la Société de Gestion, directement ou par l'intermédiaire de mon contact habituel.

Je déclare/Nous déclarons, dans le cadre de l'application de la directive européenne « Marchés d'Instruments Financiers II (MIF II) », être informé(e)(s) de mon (notre) classement dans la catégorie « non professionnel », des règles de fonctionnement d'une SCPI et des risques afférents à ce placemen .

Conformément à la réglementation, vous avez la possibilité de demander par écrit un changement de classification en apportant les éléments d'inf rmation nécessaires. (Procédure en Annexe II.II.2 de la Directive 2014/65/UE).

Je déclare/Nous déclarons être informé(e)(s) que la Société ne garantit pas la revente des parts ni le remboursement des sommes investies et de disposer d'un délai de réflexion de 48 heures, défini à l'article .341-16 IV du Code Monétaire et Financier.

Je déclare/Nous déclarons avoir pris connaissance des conditions générales de souscription.

☐ Je souhaite recevoir la documentation réglementaire de la SCPI par voie électronique.

☐ Je souhaite recevoir ma convocation aux Assemblées Générales par voie électronique

☐ Je souhaite recevoir l'actualité de ma SCPI et des informations commerciales

Je déclare que les parts de SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice d'une "US perso " (telle que cette expression est définie dans la règlementation américaine et reprise dans la note d'information) et que je ne transfèrerai pas les parts de SCPI sur le territoire des États-Unis ou au bénéfice d'une "US perso ". J'ai bien compris que les parts ne peuvent pas être souscrites au bénéfice d'une «US PERSON». La législation fiscale américaine ne considère comme une « US person » : tout citoyen des États-Unis (notamment, une personne née aux États-Unis qui réside en France ou dans un autre pays et qui n'a pas renoncé à sa citoyenneté américaine) ; tout résident légal des États-Unis (notamment un titulaire de la carte verte américaine) ; toute personne résidant de façon permanente aux Etats-Unis ou y ayant passé une période suffisamment longue au ours des trois dernières années (Substantial Presence Test) ; une société ayant des bénéficiaires e ectifs américains détenant plus de 25% des parts et généralement toute personne présentant des indices d'américanité définis par ATCA et n'ayant pas fourni la documentation permettant d'établir son statut de non US PERSON.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL.

Les informations recueillies dans le cadre de cette souscription sont strictement confidentielles et nécessaires au traitement de votre dossier par PERIAL ASSET MANAGEMENT ainsi que pour l'exécution des dispositions légales et réglementaires en matière d'abus et de fraude, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de lutte contre l'évasion fiscale. À ce titre, l'ensemble de ces informations ainsi recueillies est obligatoire dans le cadre de toute souscription de SCPI gérées par PERIAL ASSET MANAGEMENT. Le groupe PERIAL est le responsable du traitement des données personnelles auquel il procède conformément aux dispositions de la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 20 Juin 2018 (LIL 3) et du Règlement général sur la protection des données du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 n°2016/679 (le Règlement RGPD). Sont seuls destinataires de tout ou partie des données personnelles, les services ou membres habilités du groupe PERIAL, les autorités légales, administratives ou réglementaires qui sont en droit, au regard de leur statut, de les recevoir, les prestataires du groupe PERIAL qui interviennent en leur qualité de sous-traitant (en ce inclus notamment les sociétés partenaires en vue de la présentation de nos produits et du conseil en investissement). Je reconnais / Nous déclarons (i) avoir été informé(e)(s) de mes/nos droits d'obtenir à tout moment communication et de disposer d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité sur les informations me/nous concernant, en adressant à : rgpd@perial.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : PERIAL ASSET MANAGEMENT, 34, rue Guersant, 75017, Paris à l'attention du délégué à la protection des données (DPO).La gestion de vos données personnelles et de vos droits sont amplement détaillées dans les mentions légales de PERIAL et notre politique de protection des données à caractère personnel disponibles sur https://www.perial.com/mentions-legales. En cas de contestation, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

SIGNATURE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION

MERCI DE CONSERVER UN BULLETIN DE SOUSCRIPTION ORIGINAL

EN CAS DE CO-SOUSCRIPTION, LE BULLETIN DOIT COMPORTER LA SIGNATURE DE CHAQUE SOUSCRIPTEUR

Pour les personnes morales, préciser le nom et la qualité du signataire.

Fait à _____

Le _____

Signatures du nu-propriétaire et du co nu-propriétaire ou de l'usufruitier et du co-usufruitier :

LES DIFFÉRENTES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES

J+ 15 suivant l'enregistrement de votre dossier complet de souscription :

1. Un accusé de réception de votre souscription par mail (montant investi, nombre de parts, date d'entrée en jouissance)
2. Un email contenant un lien afin d'accéder à votre espace privé et récupérer votre certificat de part(s)

Chaque mois :

Un avis de virement des dividendes

Chaque trimestre :

Un bulletin périodique d'information PERIAL Opportunités Territoires

Avril :

Une déclaration récapitulative des revenus ainsi qu'une notice d'aide à la déclaration

Au plus tard 15 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale annuelle :

1. Une convocation à l'assemblée générale
2. Un ordre du jour et le projet de texte des résolutions
3. Un bulletin de vote par correspondance
4. Le rapport annuel PERIAL Opportunités Territoires

Événements exceptionnels :

Nous pouvons être amenés à vous communiquer d'autres documents.

Acte de gestion administrative :

Vous recevrez un accusé de réception pour tout acte de gestion (nouvelle adresse, nouveau RIB, retrait, …)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :

Le prix d'émission d'une part est composé du nominal : 30 € et de la prime d'émission : 20 €, elle-même incluant la commission de souscription de 11% HT 13,2% TTC selon TVA en vigueur) soit 6,6 € TTC . Le prix total est égal à 50 € selon les conditions en vigueur au 01/09/2024. Le minimum de parts lors de la première souscription est de 10 parts. La date d'entrée en jouissance est le 1er jour du 5ème mois suivant la date d'enregistrement de la souscription.

DOSSIER DE SOUSCRIPTION :

Le dossier de souscription remis à chaque souscripteur comporte le bulletin de souscription dont une copie est à conserver par le souscripteur ; la Note d'Information visée par l'AMF ; les Statuts de la Société ; le Document d'information clé ; le dernier bulletin périodique d'information et le Rapport Annuel du dernier exercice social.

RESPONSABILITÉ DES ASSOCIÉS :

La responsabilité des associés ne peut être mise en cause que si la société civile a été préalablement et vainement poursuivie. Compte tenu des dispositions des articles L214-89 et L341-10 du Code Monétaire et Financier et conformément à l'article 12 des statuts, la responsabilité des associés est limitée au montant de leur part en capital.

FISCALITÉ DES PRODUITS DE TRÉSORERIE ET PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES :

Depuis le 1er janvier 2018, les revenus de « placement à revenu fi e » provenant des placements issus de la trésorerie de la Société sont désormais soumis à une imposition forfaitaire unique de 30 % qui se décompose de la manière suivante : un prélèvement forfaitaire unique (PFU) d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 %, les prélèvements sociaux (PS) au taux global de 17,2 %. Ce prélèvement est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré et est restituable, le cas échéant, en cas d'excédent de versement. Le prélèvement est appliqué pour l'année et s'étend à toute souscription nouvelle d'un associé, il se poursuit d'année en année sauf dénonciation selon les modalités précitées. Par dérogation, les associés dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédant le versement des produits de placements à revenu fi e est inférieur à 25 000 € pour une personne seule ou à 50 000 € pour un couple, peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement en produisant, à cet effe , une attestation sur l'honneur précisant que leur revenu fiscal de référence est inférieur au seuil fi é ci-dessus selon leur situation familiale. Par dérogation, les associés dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédant le versement des produits de placements à revenus distibués est inférieur à 50 000 € pour une personne seule ou à 75 000 € pour un couple, peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement en produisant, à cet effe , une attestation sur l'honneur précisant que leur revenu fiscal de référence est inférieur au seuil fi é ci-dessus selon leur situation familiale. Cette attestation doit être adressée à la société de gestion avant le 30 novembre de chaque année pour une application à compter du 1er janvier de l'année suivante. Pour les personnes physiques non résidentes, ainsi que pour les personnes morales non assujetties à l'IRPP, aucun prélèvement n'est appliqué. Un prélèvement libératoire de 75 % est obligatoirement appliqué sur les produits de placement à revenu fi e versés dans un ETNC (quels que soient la qualité du bénéficiaire desdits produits, et le lieu de son domic le fiscal ou de son siège social)

ACCUSÉ DE RÉCEPTION :

À J+15 de la souscription, la Société de Gestion en accuse réception en précisant les données enregistrées, de façon à permettre au souscripteur d'apporter toutes rectifications ou corrections qu'il jugerait util .

RETRAITS DES PARTS :

L'associé qui souhaite vendre tout ou partie de ses parts peut soit : les vendre de gré à gré (pour ce faire, il doit trouver lui-même une contrepartie pour acquérir ses parts; cette cession de gré à gré est faite sans intervention de la Société de Gestion), en demander le remboursement (pour ce faire, il doit émettre une demande de retrait par accusé de réception à adresser à la Société de Gestion). Pour plus d'informations, se référer à la note d'information de la SCPI.

PERIAL Asset Management est susceptible de refuser la contrepartie si le potentiel acquéreur ne remplit pas les conditions de souscriptions telles qu'elle figurent dans la documentation réglementaire de la SCPI.

Le retrait de parts démembrées antérieurement au terme ne peut intervenir que dans l'hypothèse où chacune des parties sollicite conjointement le retrait, la demande de retrait par l'une seule des deux parties étant irrecevable.

FACTEURS DE RISQUES :

Les principaux risques auxquels s'exposent les investisseurs en souscrivant des parts de SCPI sont les suivants :

- Risque immobilier : une baisse de la valeur des actifs immobiliers est susceptible d'entrainer une baisse de la valeur des parts sociales.
- Risque lié à la gestion discrétionnaire : résultant de la sélection par les gérants d'investissements moins performants.
- Risque de perte en capital : lié à l'absence de garantie de remboursement du capital initialement investi. En cas de nécessité de trouver du capital pour rembourser les retraits qui ne seraient pas compensés par des souscriptions, le montant de ce capital dépendra de l'évolution des marchés immobiliers ainsi que du niveau des souscriptions.
- Risque de durabilité : Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont susceptibles d'impacter la performance des actifs immobiliers et donc le rendement de la SPPPICAV.
- Risque de liquidité : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'actif de la Société est très majoritairement investi en actifs immobiliers.
- La liquidité et la valeur du placement en parts de la Société sont donc corrélées à la nature des investissements immobiliers de la Société.
- Risque d'endettement : il est rappelé que la Société peut recourir à l'endettement pour financer ses investissements à hauteur de 30% maximum de la valeur d'expertise. Le remboursement du capital, en cas de liquidation, sera ainsi subordonné au remboursement préalable des emprunts. La SCPI comporte également un risque lié au refinancement de ses actifs à l'échéance des prêts